



## COMMUNIQUE COMMUN SNP DEN- A&I UNSA

### LOI 4 D, L'ARTICLE 32 DEVIENT 41 : UN PREMIER PAS POUR RECONSTRUIRE LA CONFIANCE

Depuis l'origine, A&I UNSA, SNP DEN UNSA et leur fédération l'UNSA EDUCATION se sont fermement opposés à l'article 32 du projet de loi 4 D qui prévoyait une mesure de décentralisation visant les adjoints gestionnaires d'EPL, collèges et lycées.

Toutefois, tout en demandant le retrait de cette disposition, **A&I UNSA et SNP DEN UNSA se déclaraient prêts** dans un communiqué à « **examiner** avec nos autorités ministérielles et les associations représentatives des départements et des régions, **toute forme d'évolutions susceptibles d'améliorer la synergie des compétences** des unes et des autres et de favoriser une plus grande cohérence d'action au bénéfice des collèges et lycées publics »

#### Aurions-nous été entendus ?

Il apparaît en tout cas que la nouvelle rédaction de l'article 32 devenu article 41 dans le projet déposé au Sénat **présente des évolutions sémantiques**, qui, si elles n'écartent pas tous dangers « d'injonctions contradictoires » pour les adjoints gestionnaires **intègrent bien mieux cette disposition dans le cadre de l'autonomie d'établissements publics de l'Etat** que sont les EPLE.

Ainsi, du risque de « décentralisation statutaire », nous sommes passés à « l'autorité fonctionnelle », puis au « pouvoir d'instruction » pour en arriver à

*« La convention mentionnée à l'article L. 421-23 du code de l'éducation peut prévoir les conditions dans lesquelles l'organe exécutif de la collectivité territoriale **donne**, au titre des compétences qui incombent à celle-ci, **des instructions, sous le couvert du chef d'établissement**, à son adjoint chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, **dans le respect de l'autonomie de l'établissement** telle que définie à l'article L. 421-4 de ce code. »*

S'il s'agit « d'éviter de créer des conditions structurelles de possibles injonctions paradoxales permanentes », ainsi que l'expose le dossier législatif, alors ces modifications sont les bienvenues !

A&I UNSA et SNP DEN UNSA restent à l'écoute des besoins de leurs partenaires des collectivités et susciteront tout échange utile avec les élus. Mais nos organisations seront déterminées à préserver un cadre de travail à l'équilibre fragile, issu de quarante années d'évolutions au service des élèves. Dans ce cadre, **les adjoints gestionnaires n'ont pas à être tirillés en permanence entre deux autorités.**

En conséquence, A&I UNSA et SNPDEN UNSA restent vigilants vis-à-vis d'une mesure qui porte toujours en elle le **risque d'une fracturation des équipes de direction et de dysfonctionnements majeurs de nos établissements, au détriment de l'ensemble de la communauté éducative.**

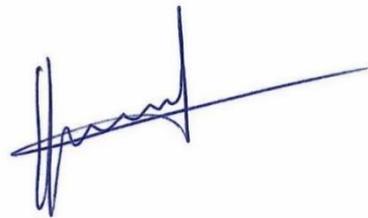
**L'unité de nos organisations et la mobilisation des personnels, au travers des enquêtes et pétitions, portent leurs fruits : elles ne doivent pas faiblir !**

Fait à Paris, le 1er juin 2021



Bruno BOBKIEWICZ

Secrétaire général SNPDEN-UNSA



Jean-Marc BŒUF

Secrétaire général A&I-UNSA